



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

4.0 Programme d'Orientations et d'Actions Schéma Directeur Cyclable

Élaboration du PLUi prescrite par délibération du Conseil Communautaire du 09/12/2019

Projet de PLUi arrêté par délibération du Conseil Communautaire du 15/05/2024

Dossier soumis à Enquête Publique du 13/01/2024 au 14/02/2024

PLUi approuvé par délibération du Conseil Communautaire du 30/06/2025



Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le 01/07/2025

ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046C-DE





Élaboration du schéma directeur cyclable de la Communauté de Communes Côte Landes Nature





1. Rappel des étapes précédentes et de la méthodologie

2. Présentation du schéma final hiérarchisé

3. Stationnement et services

4. Plan Pluriannuel d'Investissements et planification



L'ÉLABORATION DU SCHÉMA CYCLABLE DOIT PERMETTRE :

Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le 01/07/2025

ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046C-DE



- ✓ D'établir un réseau maillé, sécurisé et hiérarchisé d'itinéraires et de résorber les points durs et les discontinuités
- ✓ De prendre en compte et d'inscrire les déplacements cyclables dans les documents de planification (PLUi en cours d'élaboration notamment) et dans les projets d'aménagement et de mobilité de votre territoire
- ✓ D'améliorer le rabattement cyclable vers les principaux équipements dont les pôles d'intermodalité et les pôles générateurs communautaires du territoire
- ✓ De réduire les effets de coupures pour faciliter les déplacements à vélo
- ✓ De proposer des services facilitant le report modal de la voiture vers le vélo (signalisation directionnelle, stationnement)
- ✓ D'améliorer la qualité de vie du territoire en sécurisant la pratique du vélo, tous usages confondus



SCHÉMA D'INTENTION VALIDÉ

EN FIN DE DIAGNOSTIC

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046C-DE



- ✓ Homogénéiser et sécuriser la Vélodyssée et les voies vertes existantes :
 - Résorption des points durs
 - Renforcement de la signalétique
 - Traitement des traversées de villages
- ✓ Poursuivre la pacification des villages (vitesses, partage de l'espace public)
- ✓ Proposer des aménagements de proximité en priorité (moins de 5km) :
 - Vers les cœurs de bourg
 - Vers les équipements, les administrations, les commerces, les établissements scolaires, les espaces de loisir
- ✓ Étudier des axes complémentaires pour poursuivre le maillage intercommunal
- ✓ Proposer du stationnement cyclable à proximité immédiate des pôles générateurs de déplacements et des services vélos (ateliers, animations, communication)

- ↔ Aménagements existants structurants, continuités à renforcer
- ↔ Axes de desserte locale à proposer ou renforcer
- Axes complémentaires
- Pacification des cœurs de bourg
- Points durs à traiter en priorité

Etat d'avancement

- En projet / réflexion
- Ouvert
- Inconnu

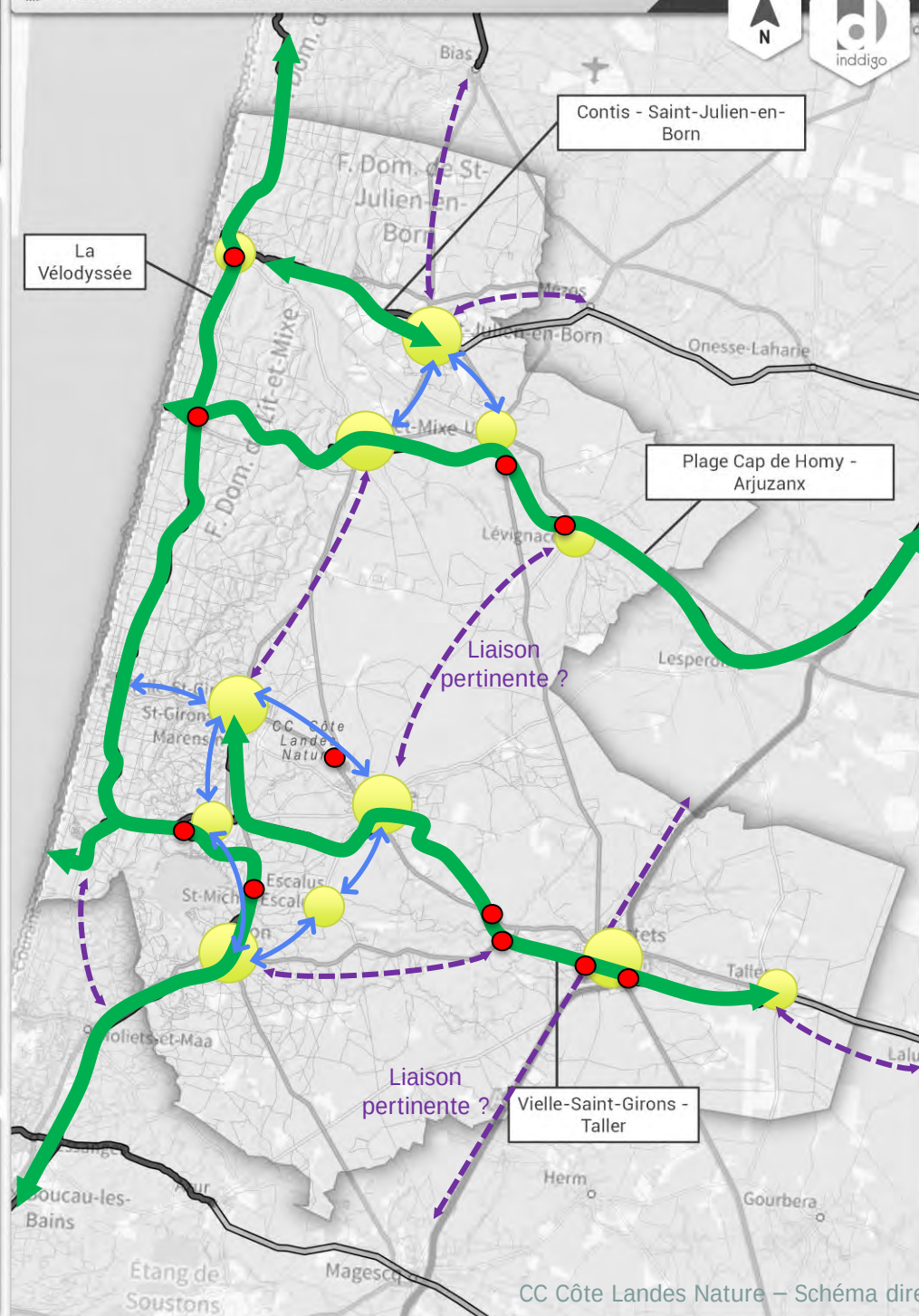
Occupation du sol

- Hydrographie
- Urbain
- Forêts

0 4 km

Sources :
ON3V, INSEE, OSM
INDDIGO, CC COTE LANDES
NATURE

Réalisation :
Inddigo - Mai 2021



FAISABILITÉ ET PRIORISATION DES ITINÉRAIRES

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046C-DE



MISE EN
ŒUVRE
DIFFICILE OU
CÔTEUSE

MISE EN
ŒUVRE FACILE
OU PEU
CÔTEUSE

Casse-tête : non prioritaire ou à éliminer
Non adapté aux besoins actuels ou secondaire

Séparation des flux : pistes et
voies vertes longues distances *

Partage de la voirie : zone 30,
zone de rencontre (intra-bourgs)

Vision moyen/long-terme : se projeter
À planifier/organiser

Séparation des flux :
bandes cyclables

Séparation des flux : pistes et
voies vertes courtes distances *

Résorption des points durs : les
giratoires

Résorption des points durs : les
carrefours

Résorption des points durs : les
traversées de voies vertes *

Séparation des flux : CVCB

Partage de la voirie : partage
simple (inter-bourgs) *

Bon plan ou distraction
À évaluer au cas par cas

« QUICK WIN » : Y ALLER !
À mettre en place au plus vite

FAIBLE ÉVOLUTION DE LA PRATIQUE VÉLO

FORTE ÉVOLUTION DE LA PRATIQUE VÉLO



DU BON AMÉNAGEMENT DES CENTRES-BOURGS

Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le 01/07/2025

ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046C-DE



Limitation progressive des
vitesses à l'approche du cœur
de bourg :
80 > 50 > 30 > 20 km/h

Aménagements à
privilégier (intra-bourg) :
Zone 30
Zone de rencontre
Partage simple de la voirie
Bande cyclable ou CVCB
Aire piétonne
Vélorue

Voies vertes et villages :
Aménager l'itinéraire quand il
passe dans le cœur de bourg
Donner de la visibilité et
favoriser le rabattement :
signalisation, jalonnement

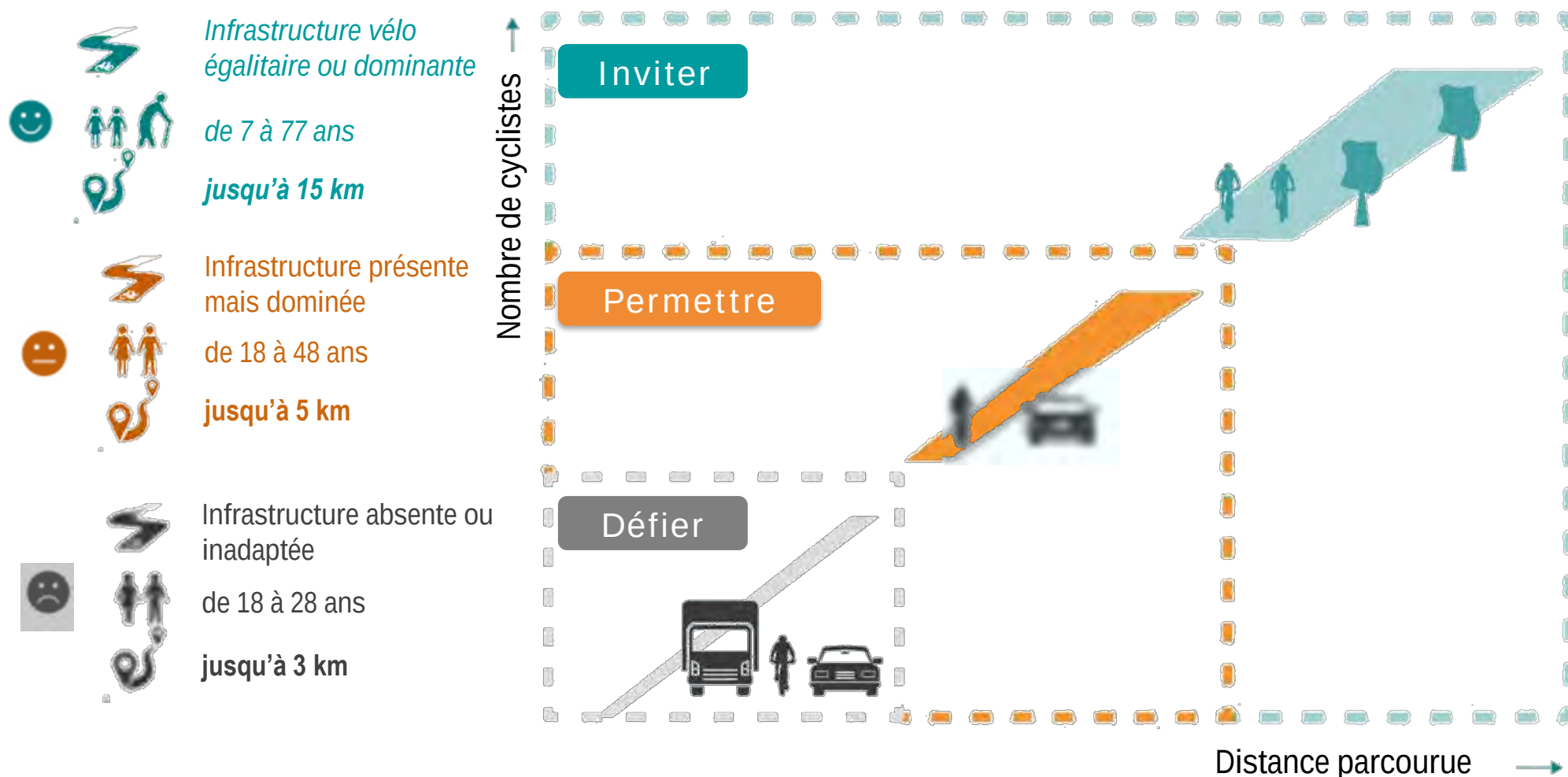
Traiter les points durs en
priorité :
Intersections
Giratoires
Discontinuités cyclables

Des politiques de
stationnement à
questionner :
Faire de la place pour les futurs
aménagements vélos
Proposer aux automobilistes
des alternatives de
stationnement

Stationnement cyclable à
proposer :
En nombre
Aux endroits stratégiques
(commerces, équipements...)
De qualité : arceaux en U
inversé, abris, consignes quand
nécessaire (longue durée)



✓ La structure du réseau influe sur les cibles et l'adhésion à l'usage





LES CONDITIONS DE LA RÉUSSITE : LES NIVEAUX D'AMBIITION

Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le 01/07/2025

ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046C-DE



- ✓ Trois niveaux qui positionnent la collectivité dans son engagement à faire évoluer les pratiques

DEFIER

- Des aménagements ...
 - Rares
 - Très peu attractifs
 - Jugés dangereux



PERMETTRE

- Des aménagements ...
 - Discontinus (pas d'effet réseau)
 - Sécurisés



INVITER

- Des aménagements ...
 - Continus (maillage)
 - Sécurisés
 - Confortables





✓ Site propre ou partage ?

 V85 VITESSE LIMITE RÉELLEMENT PRATIQUEE	 TRAFFIC MOTORISÉ EN UNITÉS DE VEHICULE PARTICULIER PAR JOUR (DANS LES DEUX SENS)	DEBIT CYCLISTE SOUHAITÉ (EN NOMBRE DE VELOS PAR JOUR)		
		   		
		RESEAU CYCLABLE SECONDAIRE (TRAFFIC INFÉRIEUR A 750 CYCLISTES/JOUR)	RESEAU CYCLABLE PRINCIPAL (TRAFFIC COMPRIS ENTRE 500 ET 3000 CYCLISTES/JOUR)	RESEAU CYCLABLE A HAUT NIVEAU DE SERVICE (TRAFFIC >2000 CYCLISTES/JOUR)
30 KM/H OU MOINS	< 2000	Trafic mixte	Vélorue ou trafic mixte	Vélorue ou piste cyclable
	2000 A 4000		Bande cyclable ou trafic mixte	Piste cyclable
	> 4000	Piste ou bande cyclable		
50 KM/H	< 1500	Trafic mixte		
	1500 A 6000	Piste ou bande cyclable		
	> 6000			
70/80 KM/H	< 1000	Trafic mixte	Piste cyclable/voie verte/bande cyclable/ bande dérivée de droite	Piste cyclable
	1000 A 4000	Piste cyclable/voie verte/bande cyclable/ bande dérivée de droite	Piste cyclable ou voie verte	
	> 4000			
REGIME DE PRIORITE		A choisir selon le contexte		
		Prioritaire sur le trafic séant		

✓ Dimensionnement des aménagements :

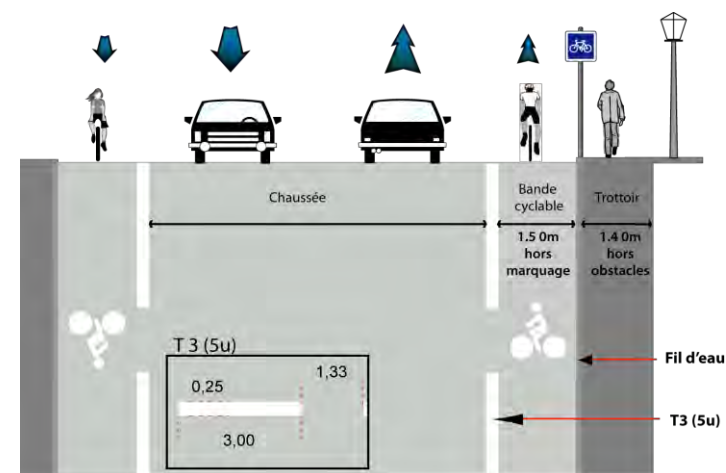
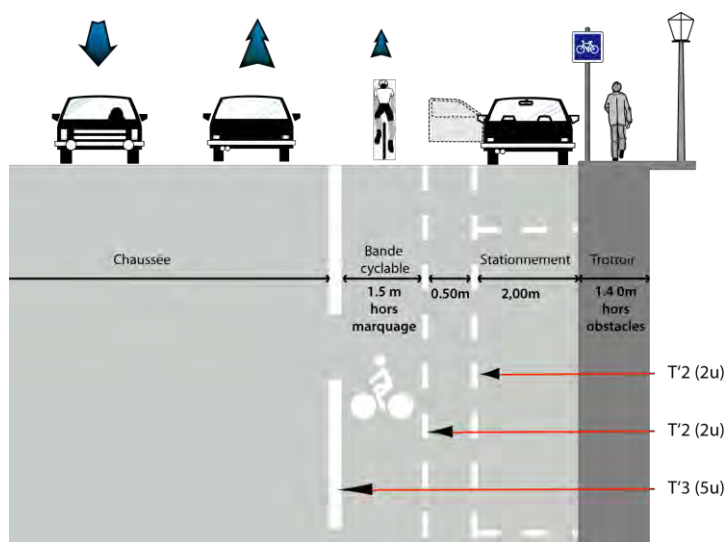
PISTE CYCLABLE UNIDIRECTIONNELLE	
Débit cycliste souhaité (par jour et par sens)	Largeur roulable minimum
0 - 1500	2 m
>1500	2,5 m

PISTE CYCLABLE BIDIRECTIONNELLE	
Débit cycliste souhaité (par jour dans les deux sens)	Largeur roulable minimum
0 - 1500	3 m
1500 - 3000	3,5 m
> 3000	4 m

➔ Un choix étroitement lié au flux cycliste et au trafic motorisé

LA BANDE CYCLABLE

- ✓ Matérialisation par peinture sur la chaussée
- ✓ Plutôt sur des voiries du réseau secondaire
- ✓ À privilégier en présence d'intersections régulières
- ✓ Largeur : 1,50 m hors marquage minimum
- ✓ Coût : 25 €HT / ml (pour 2 sens de circulation) si peinture uniquement, jusqu'à 500 €HT / ml pour une bande aménagée *



* Les coûts indiqués ne comprennent pas :

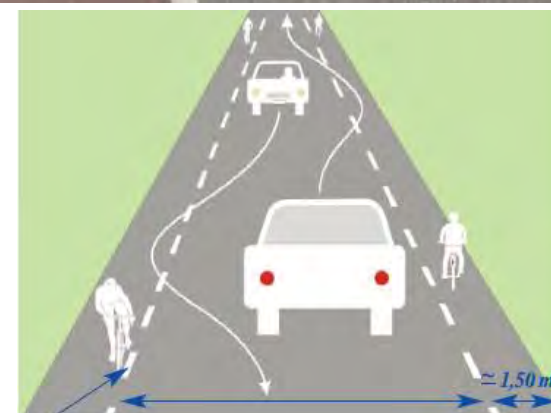
- ✓ Le coût des études complémentaires (maîtrise d'œuvre, réseaux, amiante...)
- ✓ Le coût du foncier éventuel

LA CHAUSSÉE À VOIE CENTRALE BANALISÉE (CVCB)

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046C-DE



- ✓ Aménagement à insérer sur les chaussées de largeur inférieure à 8,50m
- ✓ Circulation VP au centre de la chaussée non marquée
- ✓ Utilisation des espaces dédiés aux cyclistes lors d'un croisement entre deux véhicules
- ✓ Le cycliste reste prioritaire devant un véhicule
- ✓ Marquage au sol discontinu
- ✓ Pas de pictogramme vélo
- ✓ Largeur : 1,50 m hors marquage minimum
- ✓ Coût estimatif : 30 €HT / ml (pour 2 sens de circulation) *



* Les coûts indiqués ne comprennent pas :

- ✓ Le coût des études complémentaires (maîtrise d'œuvre, réseaux, amiante...)
- ✓ Le coût du foncier éventuel

LA PISTE CYCLABLE BIDIRECTIONNELLE



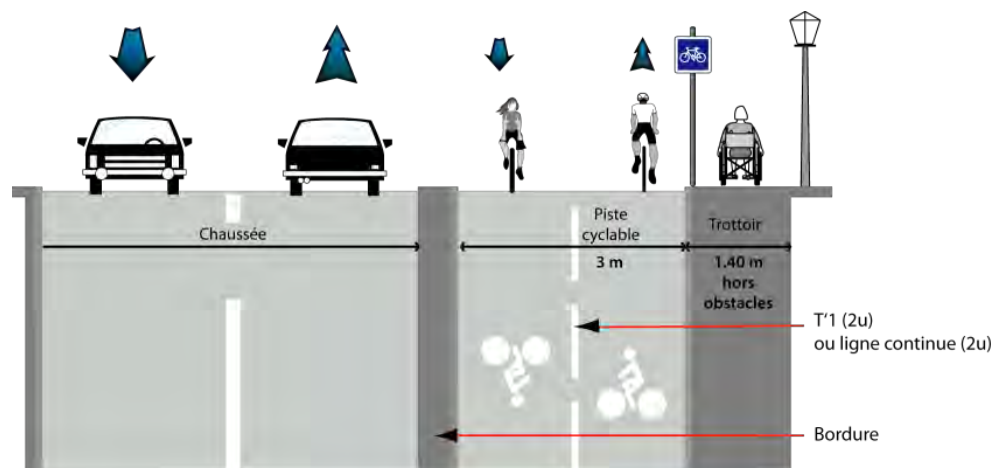
- ✓ Séparation physique avec la chaussée (bordure béton, végétation...)
- ✓ Aménagement adapté en présence d'un fort trafic voitures/poids-lourds, avec des vitesses élevées
- ✓ À éviter en présence de nombreuses intersections
- ✓ Largeur : 3 m minimum
- ✓ Coût estimatif : 250 €HT / ml (pour 2 sens de circulation) *



Piste cyclable avec séparation végétalisée



Aménagement cyclable pour franchissement de giratoire



* Les coûts indiqués ne comprennent pas :

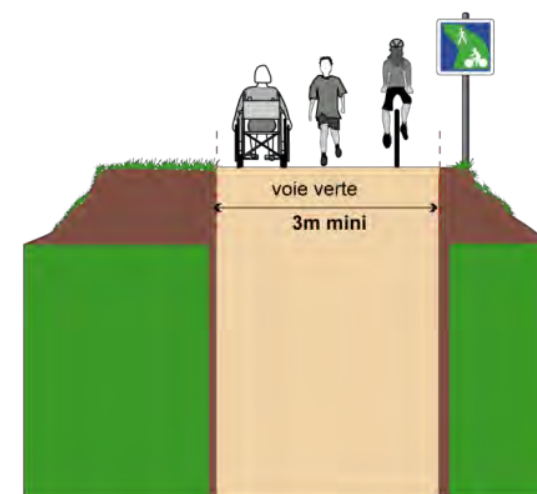
- ✓ Le coût des études complémentaires (maîtrise d'œuvre, réseaux, amiante...)
- ✓ Le coût du foncier éventuel

LA VOIE VERTE

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046C-DE



- ✓ Aménagement indépendant d'une voirie routière
- ✓ Souvent aménagée sur l'emprise d'anciennes voies ferrées ou de chemins de halage
- ✓ Accès autorisé à tous les véhicules non motorisés
- ✓ Revêtement à définir selon fréquentation attendue et les contraintes environnementales
- ✓ Largeur : 2,50 m minimum / 3 m recommandé, voire plus selon la fréquentation
- ✓ Coût estimatif : 250 €HT / ml (pour 2 sens de circulation) *



* Les coûts indiqués ne comprennent pas :

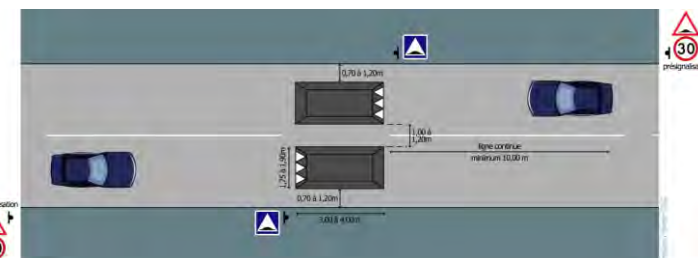
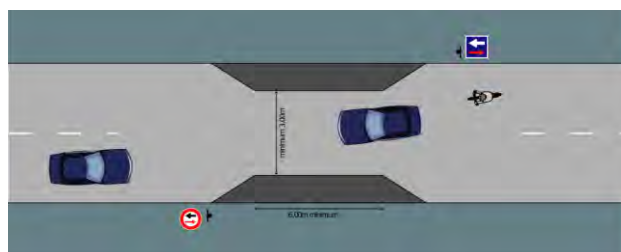
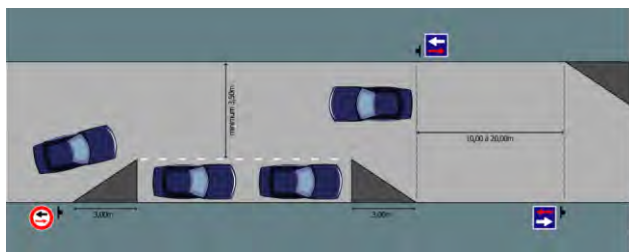
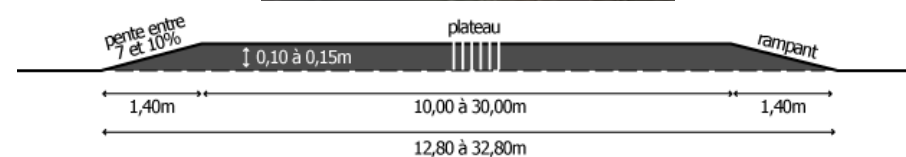
- ✓ Le coût des études complémentaires (maîtrise d'œuvre, réseaux, amiante...)
- ✓ Le coût du foncier éventuel

LA ZONE 30

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046C-DE



- ✓ Voirie ou quartier limité à 30 km/h
- ✓ Permet de favoriser la cohabitation des usagers
- ✓ La priorité à droite s'applique aux carrefours
- ✓ Double-sens cyclable par défaut dans toute la zone 30
- ✓ À imaginer à l'échelle du quartier voire de la commune
- ✓ Coût estimatif : 98 €HT/ml *, avec un programme de type :
 - Coussin berlinois : 1.200 €HT/unité
 - Ralentisseur sur chaussée (y compris signalisation) : 6.000 HT€/unité
 - Traversée piétonne surélevée en enrobé : 3.800 HT€/unité
 - Plateau surélevé en section courante : 80 HT€/m²
 - Ecluse ou chicane : 5.000 HT€/unité



* Les coûts indiqués ne comprennent pas :

- ✓ Le coût des études complémentaires (maîtrise d'œuvre, réseaux, amiante...)
- ✓ Le coût du foncier éventuel

LA ZONE DE RENCONTRE

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046C-DE

- ✓ Vitesse limitée à 20km/h
- ✓ Priorité donnée aux piétons qui peuvent circuler sur la chaussée
- ✓ Contresens pour les cyclistes
- ✓ À développer dans les cœurs urbains ou les centres-bourgs et à proximité des équipements et commerces
- ✓ Coût estimatif : 200 €HT/ml * + surcoûts éventuels liés à la qualité de l'aménagement en milieu urbain



LE PARTAGE DE VOIRIE SIMPLE

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046C-DE



- ✓ Sur voirie secondaire présentant des trafics inférieurs à 1000 véhicules/jour et des vitesses inférieures à 70km/h
- ✓ Possibilité de pose de pictogrammes vélos avec chevrons
- ✓ Possibilité d'implantation du panneau « partageons la route »
- ✓ Coût estimatif : 2,5 €HT/ml * (jalonnement + signalisation en milieu rural)



Partage via un simple marquage au sol



Système de marquage avec « chevrons »

* Les coûts indiqués ne comprennent pas :

- ✓ Le coût des études complémentaires (maîtrise d'œuvre, réseaux, amiante...)
- ✓ Le coût du foncier éventuel

POINTS DURS : TRAITEMENT DES INTERSECTIONS VOIES VERTES

Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le 01/07/2025

ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046C-DE



Exemples de croisements voie verte ou véloroute en Mayenne et en Seine-Maritime



Positionnement du CD40 sur le traitement des points durs :

- ✓ Hors agglomération : le cycliste n'est pas prioritaire → renforcement de la signalisation privilégiée
- ✓ En agglomération : le Maire a le pouvoir de police, le CD40 étudie les dossiers au cas par cas

Points durs concernant une RD : le CD40 doit systématiquement être consulté pour avis



1. Rappel des étapes précédentes et de la méthodologie

2. Présentation du schéma final hiérarchisé

3. Stationnement et services

4. Plan Pluriannuel d'Investissements et planification



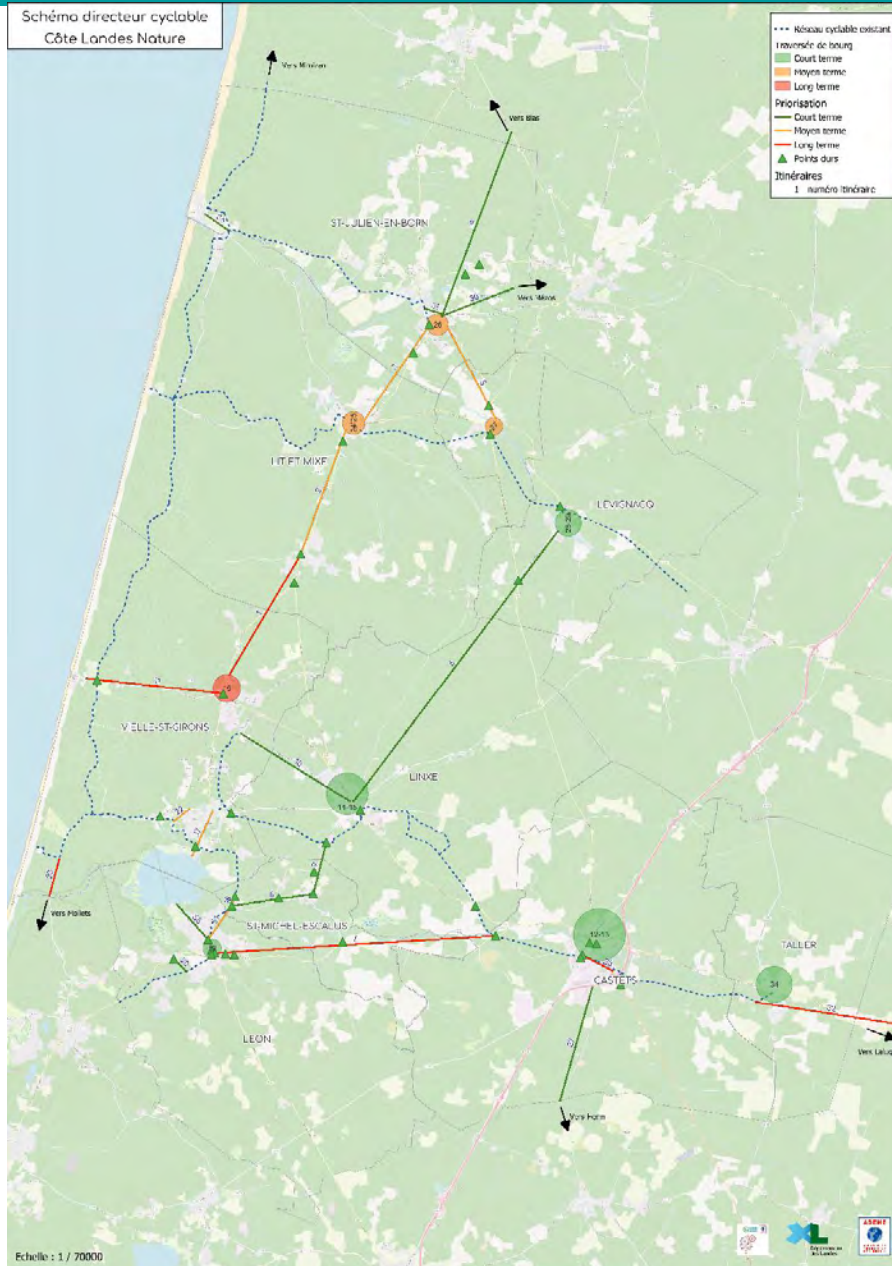
SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE

Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le 01/07/2025

ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046C-DE



Linéaire total proposé : **95,455 km**

Typologie des aménagements :

- ✓ **53%** aménagements séparés (voie verte, piste cyclable)
- ✓ **44%** aménagement non séparés (zone de rencontre, zone 30, CVCB, bande cyclable)
- ✓ **3%** partage simple de voirie



1. Rappel des étapes précédentes et de la méthodologie

2. Présentation du schéma final hiérarchisé

3. Stationnement et services

4. Plan Pluriannuel d'Investissements et planification

RAPPEL SUR LES BESOINS DU CYCLISTE EN MATIÈRE DE SERVICES

Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le 01/07/2025

ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046C-DE



ROULER EN SÉCURITÉ
Partage de l'espace public
Valorisation de la place du vélo

SE PROCURER UN VÉLO

Location automatisé (VLS)
Location moyenne et longue durée
Aide à l'achat
Prêt de vélo

SAVOIR FAIRE DU VÉLO
Vélo-école (public adulte)
Savoir rouler (scolaire)

TROUVER SON CHEMIN
Jalonnement
Plan

STATIONNER SON VÉLO
Consigne sécurisé (lieu d'intermodalité)
Box fermé sur voirie
Arceau sur espace public
Stationnement étude/travail

RÉPARER ET
ENTREtenir SON VÉLO
Atelier d'autoréparation
Vélociste
Atelier mobile

ÊTRE ENCOURAGÉ - STIMULÉ
Challenge et évènement
Campagne de communication



RAPPEL : ENSEIGNEMENTS DE L'ENQUÊTE VÉLO

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046C-DE



- ✓ Enquête du 14 juillet au 20 septembre 2021 : 447 participants
- ✓ Une assez bonne pratique du vélo et du VAE sur le territoire, au vu des parts modales élevées exprimées (*attention à la fiabilité/représentativité de l'échantillon*)
- ✓ Un fort usage du vélo en loisir : très bonne porte d'entrée pour élargir à d'autres usages (domicile-travail, démarches...)
- ✓ Des freins à dépasser :
 - Manque d'infrastructures sécurisées
 - Distances trop élevées
 - Accompagnement des enfants
- ✓ Des usagers ouverts à une plus grande pratique demain, à certaines conditions :
 - Sécurisation des itinéraires cyclables
 - Réduction des vitesses des véhicules et réorganisation de la place de la voiture dans les cœurs de vie (circulation, stationnement)
 - **Renforcement de l'offre en stationnements et services vélos** (information, ateliers, loueurs/vendeurs, consignes sécurisées)



RAPPEL : FRÉQUENTATION TOURISTIQUE ET BESOINS VÉLOS

Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le 01/07/2025

ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046C-DE



✓ Côte Landes Nature, un territoire très attractif : environ 2M de nuitées par an

✓ Principaux lieux d'hébergement :

1. Vielle-Saint-Girons
2. Saint-Julien-en-Born
3. Léon
4. Lit-et-Mixe

✓ Principales provenances en France :

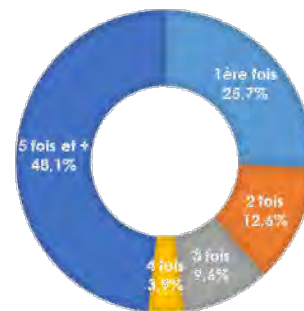
- Ex-Midi-Pyrénées
- Ex-Aquitaine
- Ile-de-France

✓ Depuis l'étranger :

- Allemagne
- Espagne
- Pays-Bas

✓ Profils :

- Familles et couples
- Relativement jeunes
- Attirés par :
 - Le cadre de vie « nature »
 - Le calme
 - La forêt
 - L'itinérance à vélo
 - Les activités sportives



// EVOLUTION /2013

Une clientèle fidèle aux Landes: hausse des + de 5 séjours: 42,6% en 2013
Maintien du poids des primo visiteurs 25,7% en 2013

Les 3 activités le plus souvent citées



91,6%



54,3%



48,4%

⇒ Un profil de touristes très « vélo friendly »

⇒ Une recherche de contact avec la nature et d'activités peu impactantes, en phase avec la pratique du vélo

⇒ Une belle fidélité touristique : >0 pour développer une culture vélo !!



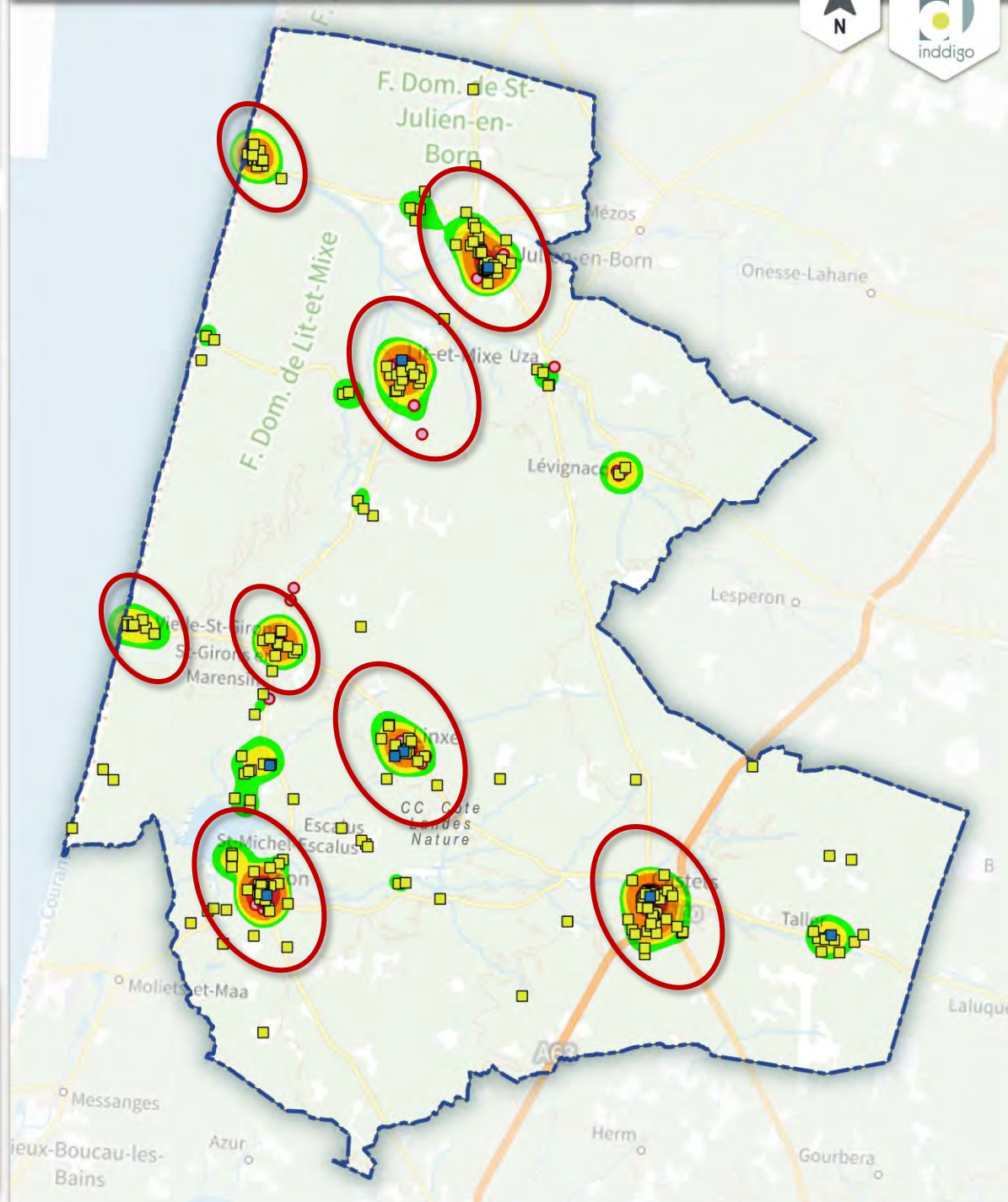
Schéma directeur
cyclable

Densité
d'équipements

- Inf 6 équipements / km²
- 6 - 12 équipements / km²
- 12 - 18 équipements / km²
- 18 - 32 équipements / km²
- 32 - 64 équipements / km²
- Sup 64 équipements / km²

Equipements

- Commerces & Services aux particuliers
- Enseignement
- Santé



- ✓ Le stationnement constitue la finalité du déplacement à vélo
- ✓ Une offre qualitative et quantitative permettra, au même titre que les aménagements, de faire évoluer la pratique cyclable du territoire
- ✓ Idéalement, offrir du stationnement au niveau de chaque centre-bourg du territoire
- ✓ De façon prioritaire, dans le cœur des villages générant des flux au quotidien :
 - Castets
 - Léon
 - Saint-Julien-en-Born
 - Lit-et-Mixe
 - Vielle-Saint-Girons
 - Linxe
- ✓ De façon secondaire, vers des secteurs spécifiques ou isolés mais bien identifiés :
 - Plages
 - Hypermarchés et commerces majeurs
 - Équipements sportifs, scolaires, culturels ou de santé
 - Aires de covoiturage
 - Zones d'activités ou d'emploi

0 4 km

Sources :
IGN, INSEE Filosofi 2015, OSM
INDDIGO, CC COTE LANDES
NATURE

Réalisation :
Inddigo - Mai 2021





Le mange-roues : **À PROSCRIRE**

- Il ne permet pas d'attacher le cadre et la roue avant du vélo avec un antivol
- Il utilise la roue avant comme support, alors qu'il s'agit d'un point faible
- La roue avant peut-être facilement démontée pour emporter le reste du vélo

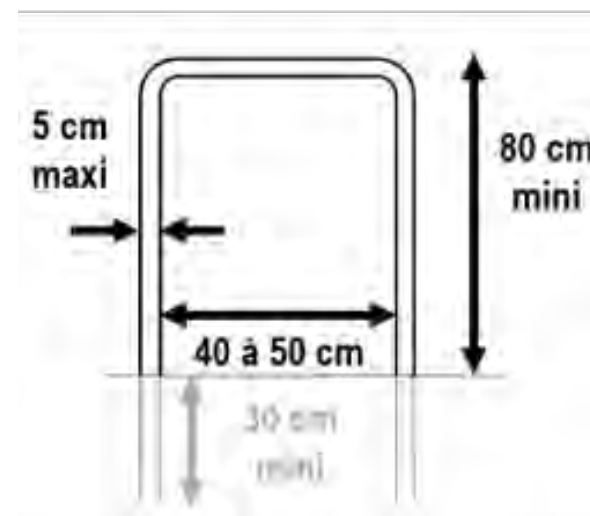
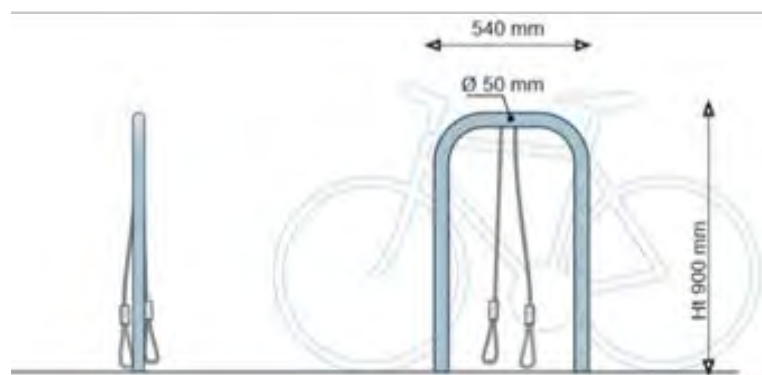
➔ Matériel fréquemment rencontré sur le territoire





Les arceaux en U inversé : À PRIVILÉGIER

- L'arceau représente un bon niveau de sécurité (attache du cadre et de la roue avant)
- 2 places par support
- Espacement entre 2 arceaux : 90cm minimum
- À accompagner d'un abri pour un meilleur confort et une plus grande incitation auprès des usagers
- Emprise totale (mobiliier + vélo + dégagement) : 1,90m²
- Coût : 90€HT/arceau





OBJECTIFS :

- ✓ (Re)donner envie de pédaler au quotidien via des éléments de communication attractifs
- ✓ Sortir de l'approche souvent « anxiogène » de la pratique du vélo (communications de la sécurité routière...)
- ✓ Donner de la visibilité à **l'action** de la CC Côte Landes Nature en matière de politique cyclable
- ✓ Sensibiliser les individus sur les multiples bienfaits **d'une** pratique cyclable :
 - Impacts positifs sur la santé physique et morale
 - Réduction du budget mobilité des individus
 - Réduction des émissions de GES liées aux transports
 - Pacification de l'espace public et amélioration du cadre de vie
- ✓ Informer sur les aides publiques pour **l'achat** de vélo ou de VAE
- ✓ Informer sur les services vélos existants sur le territoire : loueurs, vendeurs, ateliers...

OUTILS :

- ✓ Information humaine : offices du tourisme, collectivités, hébergeurs, employeurs...
- ✓ Information matérielle : jalonnement vélo, plans, brochures, affiches...
- ✓ Information immatérielle : réseaux sociaux, applications, sites web...

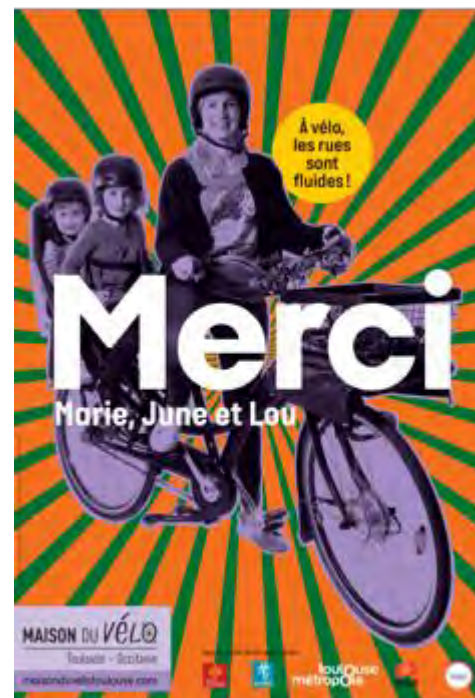
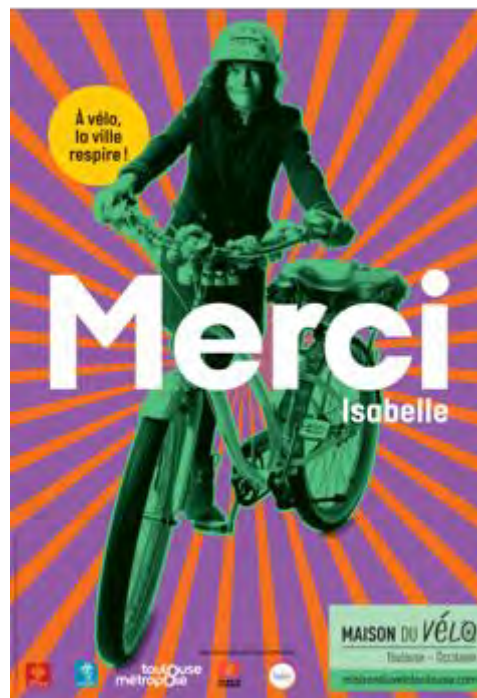
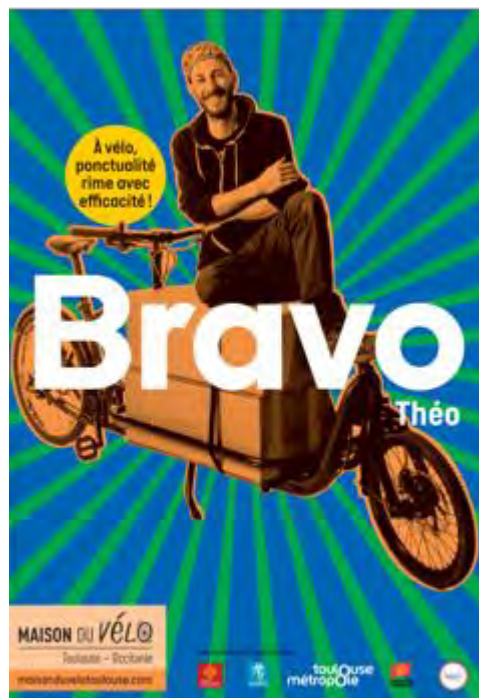
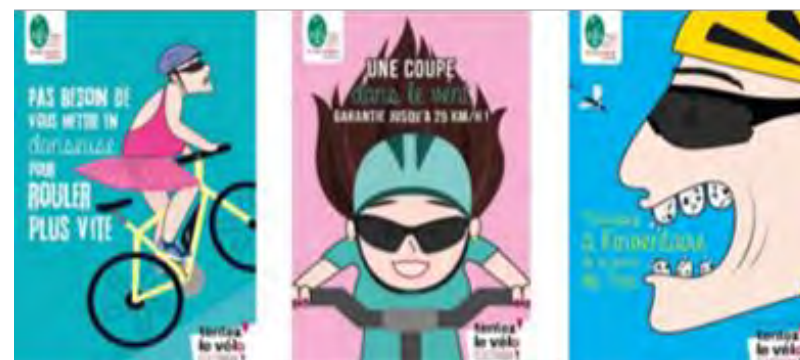
ÉLABORER UNE STRATÉGIE DE COMMUNICATION VÉLO STIMULANTE

Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le 01/07/2025

ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046C-DE





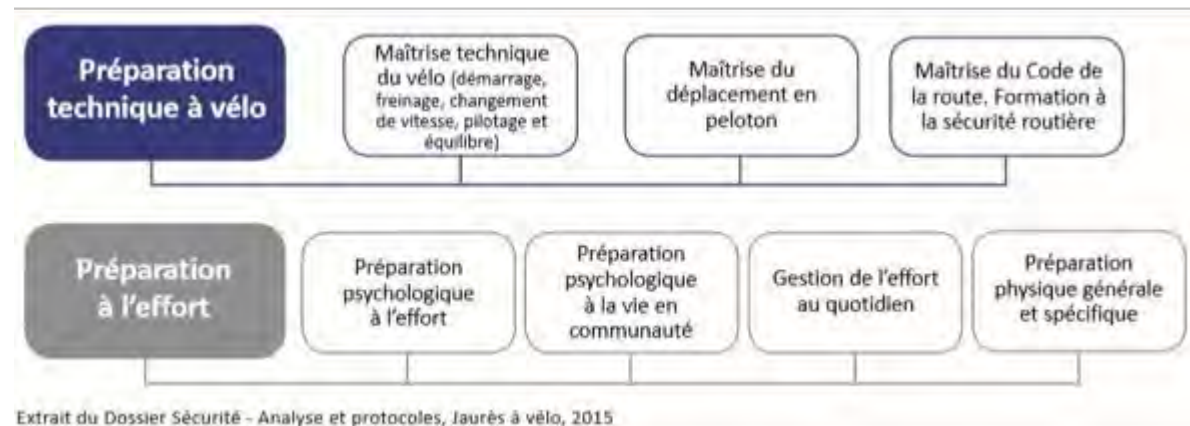
(Ré)apprentissage du vélo :

- ✓ Offrir aux scolaires (collégiens notamment) un apprentissage du vélo encadré par des formateurs diplômés ou une association locale
- ✓ Plusieurs modules à envisager (ateliers, sorties, animations) :
 - Sensibiliser les collégiens aux bienfaits du vélo
 - Apprentissage du vélo : (re)mettre le pied à la pédale
 - Réapprendre à circuler en ville
 - Connaître et réparer son vélo
- ✓ Associer étroitement les parents **d'élèves**, qui ont aussi besoin **d'être** accompagnés
- ✓ Impliquer une association vélo locale
- ✓ Associer étroitement **l'équipe** pédagogique et la direction de l'établissement scolaire
- ✓ Intégrer ces modules aux programmes scolaires (sujets environnement, sport, éducation civique, géographie...)



Le vélo, un outil pédagogique qui remplit des missions éducatives transversales :

- ✓ Des valeurs centrales au sein du projet pédagogique : le vivre-ensemble, la citoyenneté, l'éducation à la santé, la sécurité et l'écologie
- ✓ Qui concernent plus particulièrement les écoliers, collégiens et lycéens appelés à devenir de futurs citoyens respectueux des règles et aptes à se déplacer dans leur environnement
- ✓ Donner envie de pédaler via une entrée ludique et loisir du vélo
- ✓ <https://www.fub.fr/fub/actualites/sortie-scolaire-ou-voyage-velo-organiser-projet-eleves>
- ✓ [Fiche action](#)





1. Rappel des étapes précédentes et de la méthodologie

2. Présentation du schéma final hiérarchisé

3. Stationnement et services

4. Plan Pluriannuel d'Investissements et planification

- ✓ Un schéma cyclable estimé à **12,4 M€ HT**, pour un réseau de **95,5 km** environ
- ✓ Répartition des coûts :
 - Les aménagements séparés en site propre (voies vertes, pistes cyclables) représentent les montants les plus importants (travaux de voirie conséquents) : 93% du total
 - Aménagements non séparés de la chaussée (zones 30, zones de rencontre, bandes cyclables, voies centrales banalisées) : 5% du total
 - Itinéraires en partage simple de voirie : 1,5% du total
 - Traitement des points durs (traversées voies vertes, giratoires, carrefours) : 0,5% du total
- ✓ Ces estimations ne prennent pas en compte :
 - Les études complémentaires éventuellement nécessaires (environnement, foncier, technique)
 - Les études liées aux opérations de maîtrise d'œuvre



PROPOSITION DE PLANIFICATION ET DE RÉPARTITION FINANCIÈRE

Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le 01/07/2025

ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046C-DE



Liaisons	Itinéraires	Linéaire en mètres	Court terme 2022 - 2024	Moyen terme 2025 - 2026	Long terme 2027-2032
Saint-Julien-en-Born / Bias	4	6988	1 547 826 €		
Lévignacq / Linxe	6	11901			
Bourg SME / quartier du Bas Rouge SME	8	2847			
Saint-Michel-Escalus / Voie Verte existante Linxe	9	1811			
Bourg Linxe par route de Lacoume / Piste cyclable St Giron	10	4353			
Castets bourg Desserte communale	12	4402			
Bourg Castets desserte services public RD 10E	13	566			
Linxe bourg / collège	14	979			
Linxe bourg Desserte communale	15	772			
Léon traversée du bourg	19	904			
Léon bourg desserte communale	20	628			
Traversée Lévignacq	28	443			
Lévignacq bourg desserte communale	29	481			
Saint-Julien-en-Born / Mézos	30	2954			
Saint-Julien-en-Born bourg desserte communale	31	684			
Taller bourg desserte communale	34	1125			
Léon accès Lac	35	1608			
Saint-Julien-en-Born accès Contis	36	958			
Castets - Herm	37	3930		3 975 971 €	
Mixe / Lit	2	4366			
Lit / Saint-Julien-en-Born	3	3916			
Saint-Julien-en-Born / Uza	5	3467			
Vielle Bourg / accès lac	17	1673			
SME RD652 quartier du Bas Rouge	18	339			
Léon / vers Saint-michel-Escalus et Vielle par RD 652 Vélodyss	21	1409			
Vielle quartier Bénédict Vélodyssée / voie verte existante	22	725			
Lit bourg desserte communale	24	490			
Traversée de Lit	25	537			
Traversée Saint-julien-en-Born	26	1273			
Traversée Uza	27	678			
Mixe / Saint-Girons	1	4733			6 846 768 €
Castets / SME / Léon par RD 142	7	9777			
Saint-Girons / Saint-Girons Plage	11	4723			
Saint Girons bourg Desserte communale	16	1416			
Vielle / Pichelèbe MACS	23	1250			
Taller / Laluque	32	5216			
Traversée Castets	33	1133			
TOTAL Liaisons		95455	1 547 826 €	3 975 971 €	6 846 768 €
Points durs			66 000,00 €		
TOTAL Schéma Directeur Cyclable par terme			1 613 826 €	3 975 971 €	6 846 768 €
TOTAL Schéma Directeur Cyclable 2022 - 2032		12 436 565 €			

Règlement départemental **d'aide** à la réalisation **d'aménagements** cyclables :

- ✓ « A l'appui du schéma cartographie, le Département hiérarchise les modalités d'interventions financières selon trois niveaux d'intérêt des itinéraires » :
- Itinéraires d'intérêt régional ou national :
 - Sur le territoire : la Vélodyssée
- Itinéraires d'intérêt départemental :
 - Sur emprise publique
 - Reliant les vélo routes et voies vertes
 - Boucles cyclables de loisir et tourisme, reliant les différents bourgs de l'intercommunalité
 - Liaisons entre équipements structurants
- Itinéraires d'intérêt local :
 - Définis par les intercommunalités
 - Connexion aux principaux axes structurants départementaux

	Maître d'ouvrage éligible	Taux maximum de financement du Département des Landes (montants HT)
		Investissements
Axes d'intérêt national et régional	EPCI ou ONF	- Etudes : 20 % - Aménagements : 20 % ➤ plafonnés à 240 000 € / km pour les itinéraires en site propre et à 2 000 € / km plafonnés pour les itinéraires balisés sur route
Axes d'intérêt départemental	EPCI ou ONF	- Etudes : 30 % - Aménagements : 30 % ➤ plafonnés à 240 000 € / km et à 2 000 € / km pour les itinéraires balisés sur route
Axes d'intérêt local	EPCI ou ONF	- Etudes : 25 % - Aménagements : 25 % ➤ plafonnés à 240 000 € / km et à 2 000 € / km pour les itinéraires balisés

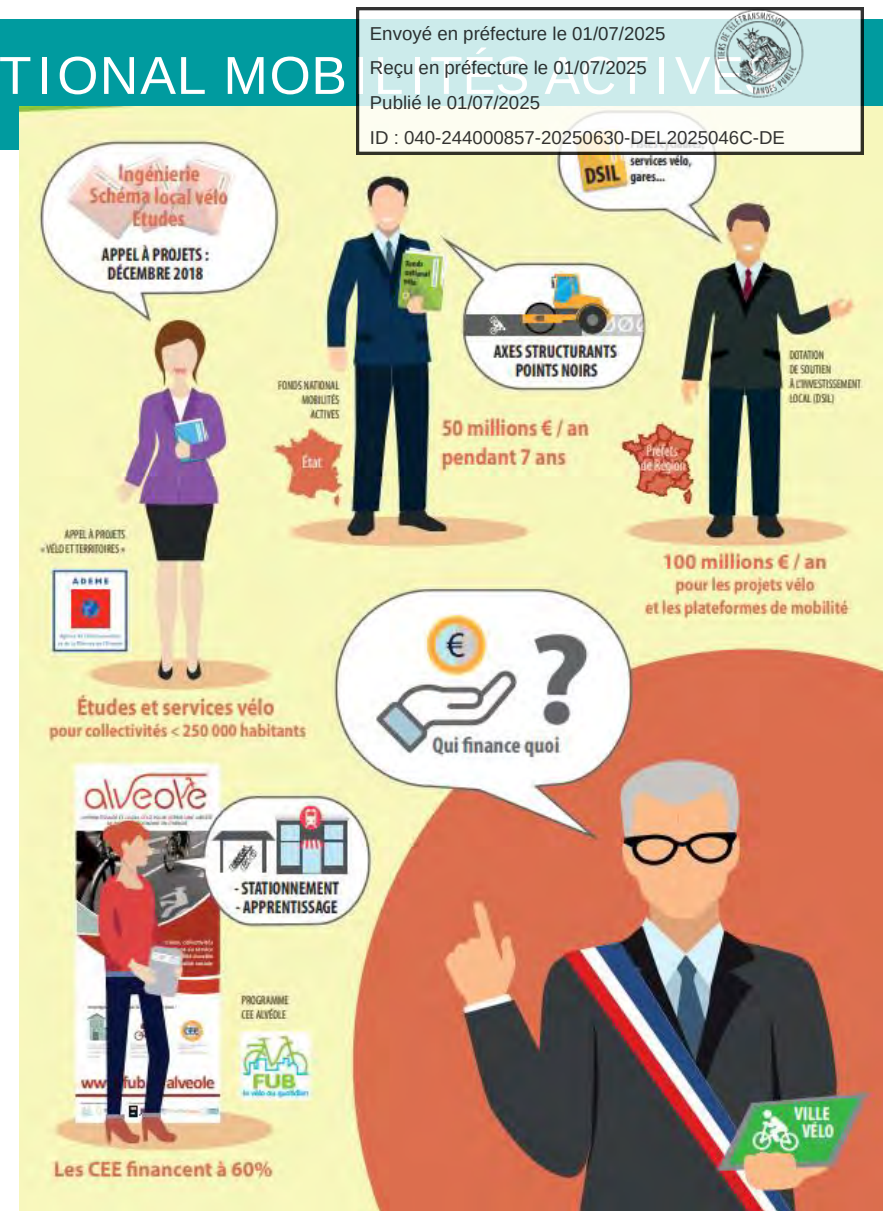
COFINANCEMENTS POSSIBLES : FOND NATIONAL MOBILITÉS ACTIVES

Fond national « mobilités actives » (450 **M€/an** sur 7 ans) :

- ✓ Soutenir, accélérer et amplifier les projets de création **d'axes** cyclables structurants
- ✓ Notamment les discontinuités **d'itinéraires** et particulièrement celles créées par des infrastructures liées au domaine public de **l'État**
- ✓ Soutien aux collectivités déjà engagées sur le vélo. Présence **d'un** projet mature
- ✓ Fin : 2025

En détails...

- ✓ Financement d'aménagements à hauteur de 40%
- ✓ +10% d'aide si la collectivité est engagée dans le SRAV (Savoir Rouler A Vélo)
- ✓ Montant mini du projet = 125 k€
- ✓ En attente du 3ème appel à projet 2021
- ✓ Dossier à déposer incluant une étude phase AVP



Source: www.parlons-velo.fr



Démarche d'accompagnement des territoires dans la définition et **l'animation** des politiques cyclables :

- ✓ Clôture le 4 avril 2022
- ✓ 400 territoires espérés
- ✓ 4 axes :
 - Axe 1 : la construction d'une stratégie de développement d'aménagements cyclables
 - Axe 2 : l'expérimentation de services vélo
 - Axe 3 : l'animation et la promotion de politiques cyclables intégrées
 - Axe 4 : le financement de chargés de mission « vélo » au sein des territoires
- ✓ Aide financière et technique de l'ADEME, appui du CEREMA



Dotation de soutien à **l'investissement** local (DSIL) :

- ✓ Développer des services de transport de proximité durables
- ✓ Enveloppe de 500 M€ sur le quinquennat spécifique aux enjeux de mobilité, avec une attention particulière aux installations facilitant **l'intermodalité**.



Programme Alvéole 2

- ✓ Encourager à la pratique du vélo en implantant des stationnements vélos
- ✓ Opération de sensibilisation à la pratique
- ✓ Financements à 60% pour le stationnement couvert et jusqu'à 100% pour la sensibilisation
- ✓ En attente d'un nouvel AAP



UN MOYEN CONCRET DE FAIRE FINANCER VOS ABRIS VÉLOS
ET DES ACTIONS DE SENSIBILISATION À L'ÉCOMOBILITÉ

Dotation **d'équipement** des territoires ruraux (DETR) :

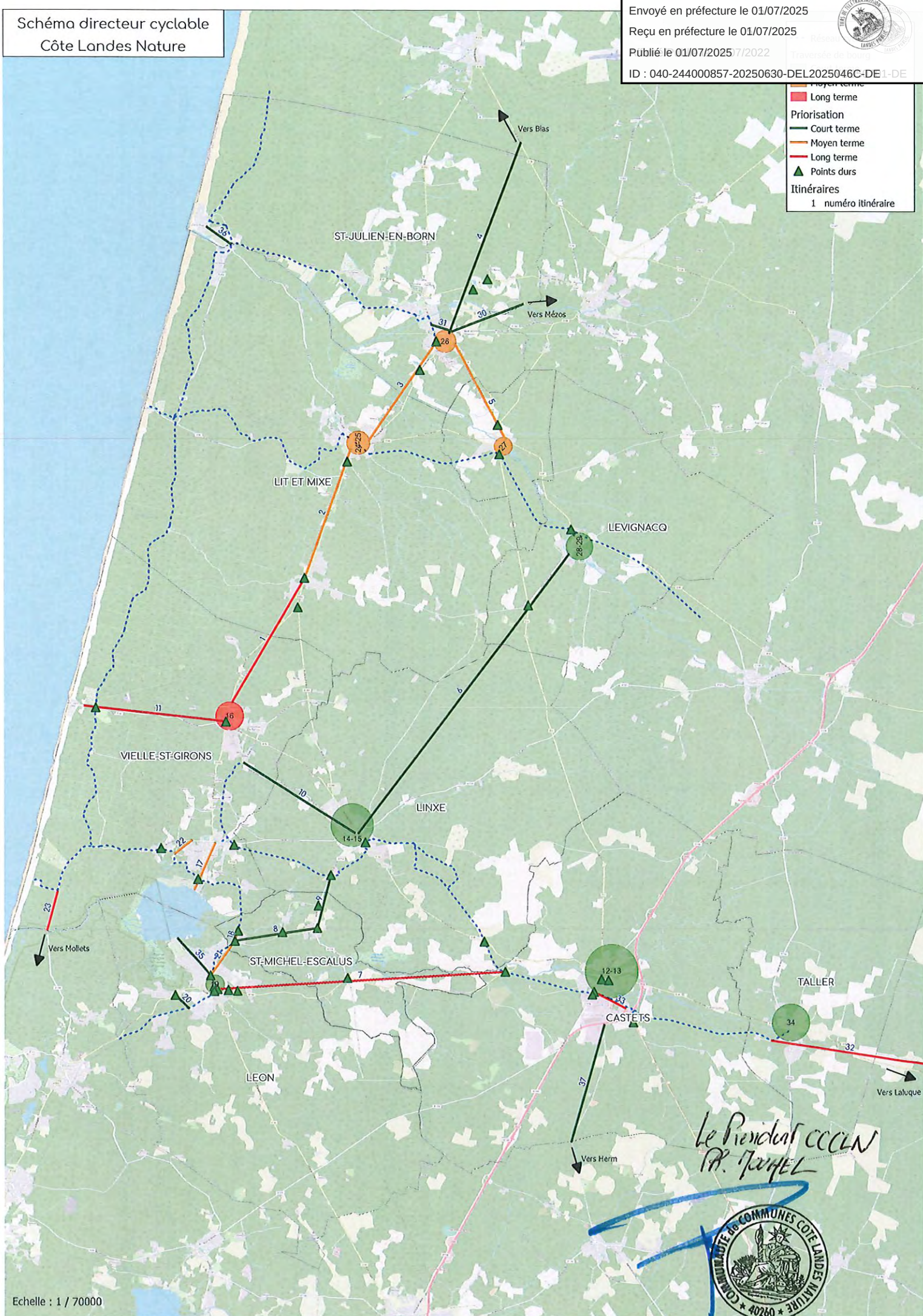
- ✓ Objectif : soutenir les projets d'investissement des collectivités dans le domaine économique, social, environnemental, sportif ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural.
- ✓ Cibles : Communes de moins de 20 000 hab. sous conditions de potentiel financier par habitant (inférieur à 1,3 fois le potentiel de l'ensemble des communes), EPCI de moins de 75 000 habitants ou qui ne compte pas de communes membres de plus de 20 000 habitants et les syndicats mixtes dont la population n'excède par 60 000 habitants.
- ✓ Projets éligibles entre autre :
 - Dans le cadre du volet sécurité routière : financement de pistes cyclables et voies vertes
- ✓ Nature de **l'aide** :
 - Subvention de 20 à 60% (taux moyen de 2018 : 35%).
 - Seuil minimum du projet de 5 000€
 - Possibilité de limiter l'autofinancement à 20%

Importance de la pratique du vélo pour la nouvelle perspective budgétaire 2021-2027 :

- ✓ Objectifs prioritaires : défis sanitaires et environnementaux (30% des budgets de l'Union Européenne) → le vélo répond à ces deux enjeux
- ✓ Fonds les plus propices au financement de projets vélo :
 - FEDER
 - FEADER
 - Fonds de relance et de résilience



- Moyen terme
- Long terme
- Priorisation
- Court terme
- Moyen terme
- Long terme
- ▲ Points durs
- Itinéraires
- 1 numéro itinéraire



Le Président CCCLN
P. TOHEL



Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le 01/07/2025

ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046C-DE



Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le 01/07/2025 7/2022

ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046C-DE 1-DE



Annexe Financière



Priorisation itinéraires Schéma Directeur Cyclable

Liaisons	Itinéraires	Linéaire	Court terme 2022 - 2024	Moyen terme 2025 - 2026	Long terme 2027-2032
Saint-Julien-en-Born / Blas	4	6988	1 547 826 €		
Lévignacq / Linxe	6	11901			
Bourg SME / quartier du Bas Rouge SME	8	2847			
Saint-Michel-Escalus / Voie Verte existante Linxe	9	1811			
Bourg Linxe par route de Lacoume / Piste cyclable St Girons	10	4353			
Castets bourg Desserte communale	12	4402			
Bourg Castets desserte services public RD 10E	13	566			
Linxe bourg / collège	14	979			
Linxe bourg Desserte communale	15	772			
Léon traversée du bourg	19	904			
Léon bourg desserte communale	20	628			
Traversée lévignacq	28	443			
Lévignacq bourg desserte communale	29	481			
Saint-Julien-en-Born / Mézos	30	2954			
Saint-Julien-en-Born bourg desserte communale	31	684			
Taller bourg desserte communale	34	1125			
Léon accès Lac	35	1608			
Saint-Julien-en-Born accès Contis	36	958			
Castets - Herm	37	3930	3 975 971 €		
Mixe / Lit	2	4366			
Lit / Saint-Julien-en-Born	3	3916			
Saint-Julien-en-Born / Uza	5	3467			
Vielle Bourg / accès lac	17	1673			
SME RD652 quartier du Bas Rouge	18	339			
Léon / vers Saint-michel-Escalus et Vielle par RD 652 Vélodyssée	21	1409			
Vielle quartier Bénédict Vélodyssée / voie verte existante	22	725			
Lit bourg desserte communale	24	490			
Traversée de Lit*	25	537			
Traversée Saint-Julien-en-Born	26	1273	6 846 768 €		
Traversée Uza	27	678			
Mixe / Saint-Girons	1	4733			
Castets / SME / Léon par RD 142	7	9777			
Saint-Girons / Saint-Girons Plage	11	4723			
Saint Girons bourg Desserte communale	16	1416			
Vielle / Pichelèbe MACS	23	1250			
Taller / Laluque	32	5216			
Traversée Castets	33	1133			
TOTAL Liaisons		95455	1 547 826 €	3 975 971 €	6 846 768 €
Points durs			66 000,00 €		
TOTAL Schéma Directeur Cyclable			1 613 826 €	3 975 971 €	6 846 768 €

TOTAL Schéma Directeur Cyclable 2022-2032

12 436 565 €

Le Président CCCLN
P. JAMET



Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le 01/07/2025

ID : 040-244000857-20250630-DEL2025046C-DE



L'an deux mille vingt-deux, le quatre juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de CÔTE LANDES NATURE, dûment convoqué le 24 juin 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de LEVIGNACQ, sous la présidence de M. Philippe MOUHEL.

Identifiant : DEL2022YD050701

PRESENTS : Ph. MOUHEL-D.VEJUX- M.LAVIELLE- J.L.BARRERE -L.MERLIN- J.MORA-M.DUVIGNAC-M.RAFFIN- JC CAULE- V.MORA- J.WATIER-C.GUILLET-G.DUCOUT-M.LAGOUYEYTE-C.LUCIANO-JJ.LEBLOND-K.DASQUET-Ph.TARSOL- N.CAMOUGRAND
ABSENTS : D.CLAVERY - Th.GALLEA- M.VERNIER - G.NAPIAS - A.GOMEZ- M.LAGORCE- C. SEYS - V.MORESMAU- D.DUPRAT- I.LESBATS- excusés
POUVOIRS : G.NAPIAS à J.WATIER - A.GOMEZ à M.LAGOUYEYTE - M.LAGORCE à G.DUCOUT - C.SEYS à Ph. MOUHEL - D.DUPRAT à J.MORA - I.LESBATS à C.GUILLET.
M. JC CAULE est élu secrétaire de séance.
Membres en exercice : 29 Présents : 19 Pouvoirs : 6

OBJET : Approbation du Schéma Directeur Cyclable Côte Landes Nature et validation du Plan Pluriannuel d'investissement (PPI)

VU les statuts de la Communauté de Communes Côte Landes Nature et notamment la compétence relative aux déplacements doux,

VU le SCOT Côte Landes Nature approuvé par délibération du conseil communautaire du 5 juin 2018 qui prévoit dans son Document D'orientations et d'Objectifs (DOO) l'élaboration d'un schéma directeur cyclable pour répondre notamment aux besoins des habitants du territoire,

VU l'adoption du budget primitif 2021 lors du conseil communautaire en date du 6 avril 2021 et les crédits votés pour l'élaboration du schéma directeur cyclable sur le territoire de Côte Landes Nature.

CONSIDERANT que le territoire de Côte Landes Nature dispose déjà d'un réseau cyclable structurant de plus de 100 km répondant essentiellement à une utilisation de loisirs et de tourisme,

CONSIDERANT qu'il est apparu comme indispensable de sécuriser et de développer ce réseau existant afin de favoriser l'utilisation du vélo dans les déplacements du quotidien,

CONSIDERANT que l'élaboration du schéma Directeur Cyclable visant à définir une politique cyclable pour les 12 prochaines années a été soutenue par une subvention de l'appel à projet « AVELO2 » de l'ADEME à hauteur de 60% et du Conseil Départemental des Landes à hauteur de 6 260,00 € HT pour un coût d'étude de 28 800,00 HT.

CONSIDERANT que l'étude a fait l'objet de trois phases :

- 1- Diagnostic
- 2- Orientations et hiérarchisation du réseau viaire
- 3- Plan d'actions et Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)

CONSIDERANT que l'enquête conduite auprès de la population pour identifier les besoins et les attentes notamment en matière de déplacements quotidiens a reçu 447 réponses,

CONSIDERANT que ces étapes ont permis d'aboutir à l'identification de 38 points durs à résorber et à la création de près de 96 km d'itinéraires cyclables supplémentaires répartis de la manière suivante :

- 53 % d'aménagements séparés de type voie verte / piste cyclable
- 44 % d'aménagements non séparés de type zone de rencontre, zone 30, bande cyclable
- 3 % de partage simple de voirie par de la signalisation

CONSIDERANT que pour répondre aux attentes de l'ADEME qui a subventionné l'étude, il convient de valider un plan pluriannuel d'investissements (PPI) à court, moyen et long terme avec une priorisation à court et moyen termes des itinéraires incitant et sécurisant les déplacements du quotidien.

Sur proposition de M. le Président,

Après délibérations, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

Art 1 : d'approuver le schéma directeur cyclable pour la période 2022 - 2032, selon la synthèse et la cartographique annexées (annexe 1),

Art 2 : de valider le plan pluriannuel d'Investissements (PPI) à court et moyen terme couvrant la période 2022-2026, ci-annexé (annexe 2)

Art 3 : Autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette décision.

Monsieur le Président est autorisé à signer toutes les pièces concernant la présente délibération.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Président.

Philippe MOUHEL

